

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 270-24 C

Objet : *RD - Attribution d'une subvention d'investissement pour la réalisation de travaux au profit de l'Ecole de la deuxième chance (E2C) Savoie*

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Philippe Vuillermet
Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochoaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Jimmy Båabåa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Walter Sartori à Franck Morat - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 9

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 270-24 C

objet **RD - Attribution d'une subvention d'investissement pour la réalisation de travaux au profit de l'Ecole de la deuxième chance (E2C) Savoie**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que Grand Chambéry soutient l'E2C depuis sa création en 2011, notamment par le biais d'une subvention de fonctionnement, qui a augmenté progressivement pour atteindre 45 000 € pour les années 2022 à 2024.

L'E2C accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme ni qualification, vers l'emploi durable ou la formation de leur choix, hors des schémas scolaires classiques, par la mise en œuvre d'un projet pédagogique (formation et alternance), l'utilisation de moyens et de méthodes adaptés aux spécificités des publics (remise à niveau, construction de projet professionnel, projets collectifs, travail sur la citoyenneté, la santé...).

L'objectif pour l'E2C est d'accueillir 130 jeunes par an, issus en très grande majorité du territoire de l'agglomération (60 %). Le taux de sortie positive (emploi, formation) post-parcours était en 2023 de 63 %, ce qui est supérieur aux objectifs fixés par les financeurs régionaux et nationaux (50 %).

L'E2C occupe actuellement des locaux à Voglans (depuis 2016), dont le bail prend fin au 31 janvier 2025, sans perspective de renouvellement. Le directeur de l'E2C, en lien avec les partenaires et les services de l'agglomération, a donc recherché dès 2023 des nouveaux locaux sur le bassin chambérien.

Dans ce contexte, l'ancienne agence Pôle emploi de Chambéry Mudry (fermée en janvier 2024), située 85 rue Auguste Mudry dans le quartier de Mérande à Chambéry, a été identifiée comme pouvant accueillir ce projet de relocalisation, pour plusieurs raisons. La proximité immédiate avec la Mission locale jeunes qui est un partenaire important de l'E2C, ainsi que d'autres partenaires (Wimoov, Cristal Habitat...), permettrait de mieux accompagner les jeunes suivis par l'école. De plus, la relocalisation en cœur de ville rend possible une meilleure connexion aux transports en commun, et donc un meilleur accès pour ces publics. Enfin, l'implantation de l'E2C dans le quartier de Mérande, qui est maintenant identifié comme quartier en veille active dans le cadre du nouveau Contrat de ville 2024/2030, serait susceptible d'améliorer la réponse au besoin d'accompagnement des jeunes sur ce territoire.

Pour procéder à cette relocalisation, Cristal Habitat se portera acquéreur du bâtiment, et l'E2C deviendra locataire pour un premier bail de 12 ans à loyer contenu. En parallèle, une étude d'architecture commanditée en 2024 a révélé que le projet nécessitait de lourds travaux, estimés à 469 200 € à la charge de l'E2C.

Celle-ci ne pouvant assumer ce montant seule, les partenaires financeurs publics ont été sollicités officiellement pour pouvoir prendre en charge une partie des coûts de travaux (69 200 € restant autofinancés par l'E2C).

Par délibération du 11 octobre 2024, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est positionnée en soutien du projet, en s'engageant à verser une subvention à l'E2C pour un montant maximal de 200 000 €.

Le Département de la Savoie est également en cours de réflexion sur un éventuel soutien via le Contrat départemental du territoire de Grand Chambéry pour un montant à préciser.

L'agglomération a de même été sollicitée pour apporter son concours à ce projet de déménagement. Il est néanmoins apparu qu'une subvention éventuelle ne pourrait pas être versée directement à l'E2C puisqu'elle n'est pas propriétaire des locaux, mais bien à Cristal Habitat pour la réalisation des travaux.

Il est donc proposé au titre du budget 2025, sous réserve de son approbation, d'allouer une subvention maximale de 200 000 € en investissement à Cristal Habitat pour la réalisation des travaux nécessaires à l'installation de l'E2C dans le bâtiment de l'ex-agence Pôle emploi de Mudry dans le quartier de Mérande.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 4 décembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Corine Wolff, Florence Bourgeois, Sandra Ferrari, Danièle Goddard, Pascal Mithieux, Gaëtan Pauchet, Thierry Repentin, Luc Berthoud, Michel Dyen, Daniel Bouchet, Franck Morat, ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver le soutien de Grand Chambéry au projet de déménagement de l'Ecole de la deuxième chance dans les locaux de l'ex-agence Pôle emploi de Mudry au titre de la compétence emploi-insertion,

Article 2 : d'approuver le versement à Cristal Habitat d'une subvention en investissement pour un montant maximal de 200 000 €, sous réserve du vote du budget, afin de réaliser les travaux nécessaires à l'installation de l'Ecole de la deuxième chance dans le bâtiment de Mérande (ex-agence Pôle emploi) situé 85 rue Auguste Mudry à Chambéry,

Article 3 : de préciser que cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % du montant de la subvention après le vote du budget 2025 par Grand Chambéry,
- un acompte de 50 % du montant de la subvention une fois les travaux terminés sur présentation du procès-verbal de réception de fin de travaux,

Article 4 : de dire que cette subvention pourra être réajustée à la baisse en fonction des cofinancements mobilisés pour l'opération,

Article 5 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **270-24 C**

Objet de l'acte :	RD - Attribution d'une subvention d'investissement pour la réalisation de travaux au profit de l'Ecole de la deuxième chance (E2C) Savoie
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32733H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32733H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024